



## LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ ...

Dans mon esprit, il n'y a toujours eu que deux possibilités:

- 1/ou bien on est en bonne santé ou en santé suffisante et alors on travaille
- 2/ou bien on est malade et alors on ne peut pas travailler.

L'autre jour, je me suis trouvé dans le second cas. C'est banal, me direz-vous, et cela ne mériterait pas d'être conté. Pourtant, peu au courant des circonstances administratives dans ces cas-là (ça ne m'était pas encore arrivé) je découvris à cette occasion un point du règlement que je ne peux m'empêcher de vous présenter.

Sans ma grande naïveté, je pensais avoir satisfait à toutes mes obligations en faisant parvenir à mon employeur un certificat médical précisant que j'étais inapte à travailler pendant huit jours, certificat établi par mon médecin.

Eh bien, pas du tout, mais alors pas du tout! J'appris à mon retour qu'il manquait une pièce indispensable à mon dossier "pour que ma maladie soit en règle": une demande d'autorisation d'absence pour maladie, demande, était-il précisé, à solliciter de la haute bienveillance de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Je pensais d'abord qu'il pouvait s'agir d'une demande à faire dans les cas d'absences autres que pour maladie, auxquels cas la "haute bienveillance de Monsieur l'Inspecteur d'Académie" s'expliquerait....

Mais, nenni, on me fit bien comprendre que cela concernait tout à fait mon cas. Je fis remarquer que je ne sollicitais rien du tout, et que si je n'avais pas pu venir travailler, c'est que j'étais cloué sur mon lit par d'insidieux petits calculs qui vous chatouillent les reins ... Et ceux-ci n'avaient demandé d'autorisation à personne pour faire de ma carcasse un terrain d'exercice..

Il fallait me rendre à l'évidence: j'étais un mauvais fonctionnaire, car un bon fonctionnaire ne saurait ignorer ce point du règlement: à savoir que tous ceux qui désirent être malades doivent, préalablement de préférence, en faire la demande écrite à M.I.A.

J'ai donc révisé mon jugement et dans mon esprit, maintenant, il y a trois possibilités:

- 1/ou bien on est en bonne santé et on travaille
- 2/ou bien on est malade, on fait une demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour être malade et, dans sa grande bienveillance, il l'accepte: on peut alors se mettre au lit.
- 3/ou bien, on est malade, on fait une demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour être malade et il refuse.... Alors...il est difficile de prévoir ce qui peut arriver.

René Reitter  
octobre 1976